

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-cinquième session

Rome, 6-8 septembre 2005

ADDITIF AU RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur l'additif suivant au rapport du Comité d'audit (EB 2005/85/R.32).

Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations

1. Le projet de politique en matière de prévention de la fraude et de la corruption a été présenté pour la première fois au Comité d'audit en mars 2005. Après l'avoir examiné, le Comité a demandé que des modifications lui soient apportées afin:

- d'exposer de façon plus détaillée les mesures envisagées; et
- de décrire les effets de l'initiative d'harmonisation/alignement

2. Le Secrétariat a présenté le rapport du Comité de surveillance au Comité d'audit à sa quatre-vingt-dixième réunion tenue en juillet 2005. Le Comité d'audit a demandé que ses observations sur le rapport soient prises en compte, dans la mesure nécessaire, dans le document relatif à la politique de prévention de la corruption.

3. Le 5 septembre 2005, le Comité d'audit a tenu une brève réunion au cours de laquelle il a examiné la politique révisée en matière de prévention de la corruption et félicité le Secrétariat de cette version révisée, qui prend en compte les observations du Comité.

Recommandation

4. Le Comité recommande que le Conseil d'administration approuve la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.